

	ACTIONS AU NOMINATIF		ACTIONS AU PORTEUR
	PUR	ADMINISTRÉ	
Qui tient le compte ?	CACEIS Corporate Trust.	Votre intermédiaire financier.	Votre intermédiaire financier.
Quels sont les frais de garde et de gestion ?	Gratuité des frais de garde et de gestion des opérations courantes (sauf frais de courtage).	Variables selon les tarifs de votre intermédiaire financier.	
Comment être convoqué à l'assemblée générale ?	La convocation est envoyée automatiquement à tous les actionnaires au nominatif.		Vous serez informé de la réunion de l'AG par un avis publié au BALO 35 jours avant l'AG. Vous devez demander votre convocation à votre intermédiaire financier.
Que dois-je présenter pour être admis à l'assemblée générale ?	Votre carte d'admission et/ou pièce d'identité.		Votre carte d'admission ou une attestation de participation datée de J-3 avant l'AG (à demander à votre intermédiaire financier) ainsi qu'une pièce d'identité.
A qui dois-je adresser mes ordres de bourse ?	A CACEIS Corporate Trust.	À votre intermédiaire financier.	
Et pour ma déclaration fiscale annuelle ?	CACEIS Corporate Trust vous adresse un imprimé fiscal unique (IFU) regroupant les opérations effectuées sur le titre SUEZ.	Votre intermédiaire financier vous adresse un imprimé rassemblant toutes les opérations de votre compte-titre.	
Puis-je inscrire mes titres dans un PEA ?	Non : en raison d'une réglementation trop complexe, cela est déconseillé.	Oui.	
Dividende	Pour avoir droit au dividende, il vous suffit d'être propriétaire de l'action la veille de la date de détachement du coupon.		